

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/06/2009

Réception par le Prefet : 15/06/2009

Publication : 19/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-9-3-3

Séance du vendredi 12 juin 2009

TRANSPORTS COMPLEMENTAIRES LOCAUX AFFECTATION DE CREDITS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve les affectations de crédits et accorde les subventions aux bénéficiaires mentionnés dans le rapport, à prélever sur le chapitre 65 nature 65734 fonction 81 pour un montant de 196 986,20 €, au titre de la participation du Conseil Général aux transports complémentaires locaux
- approuve l'affectation d'un crédit à prélever au chapitre 65 nature 65732 fonction 821, pour un montant de 13 790 € au titre de notre participation à l'étude régionale de faisabilité d'un système d'information multimodal et autorise le versement à la Région.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions